

L'infirmière doit prioriser en tout temps l'évaluation de l'usager sous sa responsabilité et doit coordonner le travail de l'équipe d'infirmières auxiliaires et de préposés aux bénéficiaires (PAB) selon les priorités cliniques. Pour ce faire, elle utilise plusieurs moyens de communication, dont le plan thérapeutique infirmier (PTI), pour donner des directives à l'équipe de soins. L'infirmière a la responsabilité de s'assurer que les directives données ont été effectuées.

Prendre note des particularités suivantes :

- Certaines activités autorisées requièrent une formation spécifique qui n'est pas nécessairement offerte dans le programme de formation régulier. S'informer auprès de votre gestionnaire pour obtenir plus de détails sur les modalités d'acquisition des compétences : [Infirmière](#) - [Infirmière auxiliaire](#) - [PAB](#).
- La candidate à l'exercice de la profession d'infirmière (**CEPI**) peut effectuer la majorité des activités permises par l'infirmière à l'exception des 11 activités stipulées dans le Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par des personnes autres que des infirmières et des infirmiers – consulter la [RSI-6032](#).
- La candidate à l'exercice de la profession d'infirmière auxiliaire (**CEPIA**) peut effectuer les mêmes activités que l'infirmière auxiliaire – consulter la [RSI-6032](#).
- L'intervenant doit posséder les compétences et les connaissances requises avant de procéder à une activité.



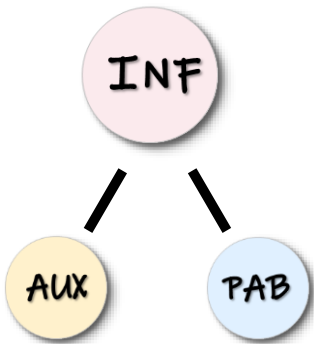
Chef d'orchestre

L'équipe de soins
BUT COMMUN

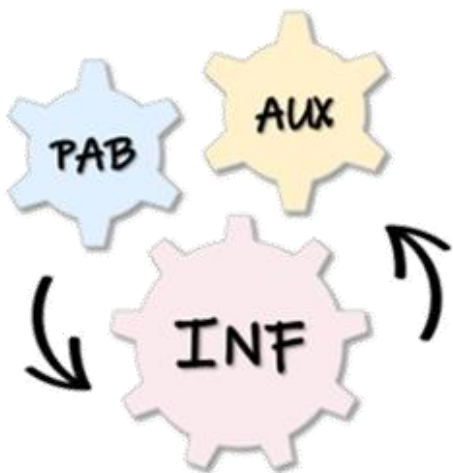
TRAVAILLE EN COLLABORATION AVEC
LE MÉDECIN ET L'ÉQUIPE NTERDISCIPLINAIRE



Leadership clinique
COORDONNE - PLANIFIE



APPROCHE
COLLABORATIVE



Partenariat avec l'usager et ses proches

L'usager est un membre de l'équipe et prend part aux décisions qui le concernent.

L'usager doit être considéré comme étant l'EXPERT DE SA SANTÉ, il devrait être l'acteur principal de son parcours de soins, ainsi qu'avoir la possibilité de faire des choix libres et éclairés en ce qui concerne sa santé.

DES RÔLES COMPLÉMENTAIRES

ICASI

- Collabore, participe ou **COORDONNE** les **activités entourant le continuum de soins et services des usagers** de son secteur pour toute la durée de son quart ;
 - Assure la **continuité des soins** et la **présence quotidienne** des ressources ;
 - FLUIDITÉ et CONTINUITÉ**, lors du **rapport interquart entre ICASI** communique toute l'information pertinente à la continuité des soins et services ;
 - EXPERT CLINIQUE** - Agit comme une **PERSONNE-RESSOURCE** auprès de ses collègues ;
 - Encourage la **transmission des connaissances par les pairs** ;
 - Exerce son **LEADERSHIP**, influence et **MOBILISE POSITIVEMENT SON ÉQUIPE** ;
 - Collabore à l'orientation, à l'identification des besoins de formation et à l'évaluation de la **qualité des soins** et du **rendement du personnel** ;
 - Facilite** l'accueil, l'orientation, le suivi et l'encadrement du **nouveau personnel** ;
 - Durant toute la durée de son quart, assiste le supérieur immédiat dans la gestion du service.
- * ICASI lorsque requis peuvent exercer les fonctions habituelles des infirmières.

Infirmière

- Assume la **responsabilité d'un ensemble de soins infirmiers** en fonction des besoins biopsychosociaux d'usagers ou des groupes de personnes qui lui sont confiés ;
 - ÉVALUE** la **condition physique et mentale** des usagers sous sa responsabilité ;
 - Détermine et assure le suivi du **PTI** en **collaboration** avec l'infirmière auxiliaire et le PAB ;
 - Assure des **soins de proximité** aux usagers sous sa responsabilité ;
 - Prodigue** les **soins et traitements médicaux** - **ÉVALUE** les **résultats** et en **ASSURE** le **suivi** ;
 - COORDONNE** et **PLANIFIE** les **ACTIVITÉS PRIORITAIRES** avec son équipe de soins ;
 - Planifie, dispense et évalue l'**ENSEIGNEMENT** aux usagers et à ses proches ;
 - ASSURE** la **continuité des soins** lors des RAPPORTS INTER-QUART entre infirmières.
- * Les activités de l'infirmière peuvent être effectuées par l'infirmière clinicienne, ICASI et ASI

Infirmière auxiliaire

- CONTRIBUE** à l'évaluation de l'état de santé et à la réalisation du plan de soins ;
 - Donne des **soins de proximité** selon les ordonnances, ou directives infirmières ;
 - Travaille en **étroite collaboration** avec l'équipe de soins (infirmière, PAB, médecin) ;
 - PARTICIPE** à l'enseignement aux usagers et à leurs proches, selon son champ d'exercice ;
 - COLLABORE** aux soins d'assistance et **RÉPOND** aux besoins généraux des usagers ;
 - Observe tout changement** dans la **condition de l'usager** et **AVISE L'INFIRMIÈRE** ;
 - Transmet** les **informations cliniques pertinentes** aux membres de l'équipe de soins ;
 - CONTRIBUE** au suivi clinique et **ASSURE** la surveillance pour des **soins sécuritaires** ;
 - CONTRIBUE** au RAPPORT INTER-QUART auprès de l'équipe de soins qui prendra la relève.
- * Les activités de l'infirmière auxiliaire peuvent être effectuées aussi par les infirmières.

Préposé aux bénéficiaires

- Membre de l'équipe de soins**, collabore et contribue aux soins prévus au plan de travail du PAB ;
 - Consulte** les **documents nécessaires** à la prestation de soins sécuritaires (Kardex, PTI) ;
 - Collabore à la **PRÉVENTION DES RISQUES** (ex : lésion de pression, risque de chutes, etc.) ;
 - Observe** et **communique tout changement** de la condition de l'usager ;
 - Communique et assure le suivi en continu de l'usager avec l'infirmière et infirmière auxiliaire ;
 - Effectue une **surveillance des usagers** pour assurer la **sécurité** et le **bien-être** ;
 - Activités principales** sont les **soins d'assistance** et la **prévention du déconditionnement** ;
 - Documente sur les formulaires** qui lui sont autorisés selon son champ d'exercice.
- * Les activités du PAB peuvent être effectuées aussi par l'infirmière auxiliaire et les infirmières.

Outils cliniques associés :	RSI-6032 Conditions exercice intégration candidates CEPI, CEPIA, externe Description et tâches – ICASI : https://intranet.ciassmo.rts.qc.ca/fr/publications-et-documents/description-de-fonctions-infirmiere-clinicienne-assistante-au-superieur-immediat-icasi-urfi/telechargement/ Description et tâches – Infirmière : https://intranet.ciassmo.rts.qc.ca/fr/publications-et-documents/description-fonction-infirmiere/telechargement/ Description et tâches – Infirmière auxiliaire : https://intranet.ciassmo.rts.qc.ca/fr/publications-et-documents/description-fonction-infirmiere-auxiliaire/telechargement/ Description et tâches – PAB : https://intranet.ciassmo.rts.qc.ca/fr/publications-et-documents/description-fonctions-prepose-aux-beneficiaires-pab/telechargement/	Entrée en vigueur :	2026-03-24
Rédigé par : Susy Bonnier, CSI	Approuvé par : Marie-Eve Sévigny, Directrice des soins infirmiers	Révision :	
PRC-DSIEU-10028 (2026-03)	Direction émettrice : Direction des soins infirmiers et de l'enseignement universitaire		